

14/12/05-16h25 priorité 4 Assemblée-logement-immobilier

Ventes à la découpe : la proposition de loi n'apporte pas de garantie (CLCV)

PARIS, 12 jan 2005 (AFP) - L'association de consommateurs Consommation, Logement et Cadre de vie (CLCV) a estimé mercredi dans un communiqué que la proposition de loi de Martine Aurillac (UMP) sur les ventes à la découpe n'apporte "*aucune réelle garantie pour les locataires menacés*".

Les députés doivent examiner jeudi en deuxième lecture cette proposition de loi, qui entend faciliter l'accès à la propriété des locataires dont le logement fait l'objet d'une vente à la découpe et lutter contre la spéculation immobilière.

La CLCV estime que le texte "*ne limite pas efficacement la spéculation immobilière*" et demande aux pouvoirs publics de "*s'engager sur le dossier*" pour "*endiguer le phénomène spéculatif en introduisant une durée minimum entre l'achat et la vente d'un immeuble par lots*".

L'association demande également que "les collectivités puissent, si l'équilibre social d'un quartier est menacé, s'opposer à une vente par lots".

La CLCV avait déjà critiqué en juin la proposition de loi à l'occasion de son examen en première lecture à l'Assemblée nationale.

Pratiquée par des marchands de biens, la vente à la découpe consiste à revendre appartement par appartement, à des prix souvent prohibitifs pour les locataires, des immeubles achetés en bloc à des institutionnels (banques, assurances).

slb/dec/sh

AFP